

Le droit de chasse dans ces forêts était soumis à l'adjudication (comme aujourd'hui). Les sociétés adjudicataires étaient équipées pour la chasse au gros gibier. Des meutes importantes parcouraient les futaies ce qui laissait peu de chance aux loups de ne pas être dérangés, ainsi que l'exploitation locale qui se déplaçait à pied du matin au soir et traversait collines et vallons. Dans la plaine les ruraux étaient nombreux à cultiver les champs qui entouraient les bois, alors que la partie basse de la montagne se dépeuplant les broussailles gagnaient du terrain. Ceci peut expliquer le repli des loups vers la partie basse.

Avant la Révolution un garde forestier habitant **Ramondens** sur la commune d'**Arfons**, entretenait des chiens pour la chasse aux loups. Il les équipait de colliers de fer pour les protéger.

Après la Révolution, les loups étaient nombreux dans les forêts de **Ramondens** et de **La Loubatière**. Les plaintes répétées des habitants et les rapports de gendarmerie contribuèrent à l'intervention d'un bataillon de **Carcassonne** pour combattre le loup. Peu de rapports sur ces interventions militaires qui se déroulèrent vers 1835.

A **Arfons** la menace du loup faisait partie des occupations principales de certains : l'arrière tante de Baptiste et de Gentil Cros (Marie Enjalbert née Cros) était bergère à la ferme « **La Charmille** » et quotidiennement protégeait à l'aide de deux chiens ses brebis qui étaient sur la colline dite **La Bouzole**... ce versant dénudé, au sud-est du village, est encore visible de nos jours. Le soir venu le troupeau était enfermé dans la bergerie située à une centaine de mètres de l'habitation. Un portail large de deux mètres était solidement verrouillé de l'intérieur et ne s'ouvrait qu'une fois l'an pour enlever le fumier. Sur les façades deux petites ouvertures de 0,20 X 0,60 permettaient l'aération en été, elles étaient protégées par une grille fabriquée par le forgeron du village. Cette grille était constituée par deux barres de fer plat sur lesquelles on soudait deux pièces inversées en forme de bras, scellée verticalement dans l'axe de l'ouverture. On appelait ce dispositif les « créneaux ». Sur la façade côté ferme une petite porte d'entrée pour les brebis était protégée par un solide appentis au toit en lauzes et adossé à la bergerie et faisait 4m<sup>2</sup>. La nuit, les deux chiens étaient attachés dans cet appentis pour prévenir la venue d'un loup ou d'un voleur.

Une dernière chasse au loup a eu lieu au printemps de 1860. Suivant un arrêté pris le 10 juillet 1857 le sous-préfet du Tarn avise :

*« Sur le rapport du lieutenant de Louveterie, à la résidence de Sorèze, nous fait connaître que les loups exercent des dangers aux environs de la forêt d'HAUTANIBOUL. Je demande qu'une battue soit organisée. »*

*Cette battue sera dirigée par M. de Barrau, lieutenant de louveterie, avec le concours et la surveillance de Messieurs les Maires des Communes de Dourgne, Arfons, Massaguel et Verdalle, de la gendarmerie et des gardes forestiers. »*

La communication des résultats échet à Pierre-Paul Séguier Maire d'Arfons.

Le 25 juin ce dernier écrit :

*« Nous soussigné Maire d'arfons, certifions que le sieur Bousquette François garde forestier à Ramondens assisté de Bayssette Pierre métayer à la terre communale de La Prade, nous a présenté les peaux de deux jeunes louves qu'ils ont prises dans le quartier appelé Branque Forte de la forêt domaniale de Ramondens. »*

Insatisfait, le sous-Préfet demande des renseignements complémentaires au Maire d'Arfons. Il écrit :

*« J'ai l'honneur de vous renvoyer le certificat de destruction de deux jeunes louves par les sieurs François Bousquette et Pierre Bayssette : cette pièce est insuffisante. Je vous prie de remplacer par un procès-verbal dressé sur timbre, constatant que les deux louves ont été détruites par les personnes ci-dessus désignées, et que les oreilles et la patte antérieure droite de chaque louve ont été coupées et enfouies en votre présence »*

La battue elle-même dut être infructueuse. La requête aux apparences tatillonnes du sous-préfet avait en fait un but : éviter qu'il soit versé plusieurs primes pour une même capture. L'enfouissement d'une patte et d'une oreille était une garantie qui remontait au Moyen-Âge. La prime couvrait à cette époque une bonne part de l'achat d'un fusil.

On ne connaît pas quel moyen les deux hommes utilisèrent (fosse, collet, ou poison)

Dans les forêts environnant celle de **Ramondens** du côté de l'Aude, une des dernières battues se déroula le 24 avril 1856 dans les forêts de **La Prade, Les Martyrs, Saint-Denis, Fonties et Saissac**. La circulaire du préfet en date du 10 avril 1856 mentionnait :

**« Les traqueurs qui n'obtempèreraient pas seront punis d'une amende de 10 francs »**

On a essayé bien avant, d'exterminer les loups dans les bois de **La Serre** attenant à la forêt de **La Loubatière** .

Une Délibération du Conseil Politique en date du 25 mars 1763, nous fait connaître qu'une ordonnance du Grand Maître des Eaux et Forêts prescrit :

**« Une chasse aux loups se fera le 26 courant, de grand matin et jusqu'au soir, dans les bois de la Communauté de Saint-Denis. Un homme de chaque maison devra se trouver muni d'un fusil sur le lieu de rendez-vous, sous peine de 10 livres d'amende. La poudre et les balles seront fournies par la Commnauté »**

Il semblerait qu'il y ait eu une arme à cette époque, dans chaque maison habitée par un homme... ce qui est curieux.

### **...S'accommoder de leur présence...**

Enfin, les dernières personnes à avoir cotoyé des loups semblaient s'accommoder de leur présence.

Jacques COUX (qui devint plus tard le beau-père de mon grand-père) habitait la commune de Saissac à la ferme de **Picarel le Bas**. Une ou deux fois par semaine il allait à pied voir sa fiancée Jeanne Oustri qui habitait la ferme **Le Picou** distante de onze kilomètres.

Après avoir quitté la ferme le loup le suivait à distance... jacques pensait que c'était toujours le même et cela le rassurait un peu. Quand il arrivait à la ferme **Le Bourriac** (aujourd'hui démolie) au lieu de couper par **Garric** et **Saignevillemagne**, il se dirigeait vers **Saissac** car le loup le quittait à l'approche du village, mais le rejoignait après vers la ferme de **PratMoulis**.

Jacques se préférait en terrain découvert, il traversait le plateau défriché dit de **Massillargues**. Le passage le plus craint était la traversée de la gorge du **Lampy** où le sentier passait au-dessus de la cascade du **Saut de Baret** à quelques deux cents mètres de l'endroit appelé « **Pas de Lampy** » (au XVII<sup>e</sup> siècle)

Voir Rigole d'essai de Pierre-Paul RIQUET créateur du Canal du Midi

L'aller était plus aisé que le retour... car au retour la nuit était là et aussitôt de prudence surtout pour franchir le ruisseau sur le tronc d'un arbre renversé.

Il raconta plus tard à Jeannou son beau-fils (mon grand-père) qu'il avait pris des habitudes particulières : il s'adossait à un arbre pour uriner et non le contraire, et si un autre besoin pressant advenait il le satisfaisait à découvert dans un champ ou un pré à plusieurs enjambées du bord !! ...

En passant par le village il bénéficiait d'une certaine tranquillité et, en même temps s'éloignait de la colline dite « *esquina d'aze* » située à l'ouest de la ferme **Le Garric** que l'on situait la nuit grâce aux hurlements des loups.

Vers 1825 cette colline était recouverte de l'espèce végétale dite « l'épine noire » et fut le dernier grand repère de loups de Saissac.

Une autre histoire plus courte a été retenue pour le nom donné au loup à Arfons.

Un nommé Cabrol dit « *Cabrol d'Al Bosc* » habitait le moulin **La Patience**, son voisin était Antoine Pujol qui possédait un mulet méchant... il ruait dès que l'on s'approchait et mordait... et comme on ne pouvait pas le faire travailler il était bien gras.

Antoine disait à Cabrol : « *les patto descaous te mangera le mulet* »

« Le pied-nu (le loup silencieux) te mangera le mulet » et Cabrol de répondre : « il faudra que le loup soit courageux »... mais un matin le mulet fut découvert à moitié dévoré ! Pendant plusieurs jours Cabrol évita de rencontrer Antoine !

Sylvain Pujol petit-fils d'Antoine Pujol

Cent ans après la disparition des loups des noms de lieux-dits tombent dans l'oubli. Mais la voie orale en restitue quelques-uns :

Aux Cammazes à Arfons dans la forêt de Ramondens on trouve des lieux-dits :

Le trou du loup c'étaient les tanières dans lesquelles les louves mettaient bas

Le Saut du loup sur le Sor

Le Saignot d'Al Loup au Fajal

Les collines de Cante Loup à la Zérou

Pisseloup à Compagnes commune de Saissac

Le Champ du Loup Pendu à Fraissé

Seuls les grands noms beaucoup plus anciens sont restés :

Le Loubat ferme à Saissac

La Loubatière forêt dont le nom est attesté au Moyen-Âge (Feudon de Lobadelira 1203 Castrum de Luppateria 1330)

Les noms de lieux du département de l'Aude par l'Abbé Barthes